



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-neuvième session

Rome, 17 – 21 mai 2010

Rapport de la cent trente-deuxième session du Comité financier
Rome, 12 – 16 avril 2010

Table des matières

	Paragraphes
Introduction	1 - 3
Questions financières et budgétaires	4 - 26
QUESTIONS FINANCIÈRES: FAITS MARQUANTS ET SITUATION EN CE QUI CONCERNE LES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT ET LES ARRIÉRÉS	4 - 8
ÉVALUATION ACTUARIELLE DES OBLIGATIONS RELATIVES AU PERSONNEL POUR 2009	9 - 11
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC	12 - 13
RAPPORT SUR LES PLACEMENTS 2009	14 - 15

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

COMPTES VÉRIFIÉS 2008 – GROUPEMENT D’ACHATS DU PERSONNEL DE LA FAO	16 - 17
RAPPORT ANNUEL SUR L’EXÉCUTION DU BUDGET ET LES VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES POUR L’EXERCICE 2008-09	18 - 22
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES AJUSTEMENTS À APPORTER AU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR TENIR COMPTE DES ÉCONOMIES PONCTUELLES ET DES GAINS D’EFFICIENCE SUPPLÉMENTAIRES NON IDENTIFIÉS	23 - 26
Questions relatives aux ressources humaines	27 - 30
MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DE L’ORGANISATION EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES	27 - 30
Questions de contrôle	31 - 36
COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA FAO	31 - 32
RAPPORT D’ACTIVITÉ ANNUEL DU BUREAU DE L’INSPECTEUR GÉNÉRAL POUR L’ANNÉE 2009	33 - 36
Autres questions	37 - 51
ÉVALUATION DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DE LA FAO (SITUATIONS D’URGENCE)	37 - 41
ÉMOLUMENTS DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL	42 - 43
PLANIFICATION FINANCIÈRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PAI PENDANT L’EXERCICE 2010-2011	44 - 48
EXAMEN DU MANDAT DU COMITÉ DE LA DÉONTOLOGIE	49 - 51
Questions relatives au Programme alimentaire mondial	52 - 53
SÉLECTION ET NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	52 - 53
Points permanents	54 - 62
MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER	54 - 59
DATE ET LIEU DE LA CENT TRENTE-TROISIÈME SESSION	60
QUESTIONS DIVERSES	
PROGRAMME DE DÉCLARATION DE SITUATION FINANCIÈRE	61 – 62

ANNEXE 1

**RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LES VIREMENTS
ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE
2008-09**

ANNEXE II

DOCUMENTS POUR INFORMATION

RAPPORT DE LA CENT TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ FINANCIER

Rome, 12 – 16 avril 2010

Introduction

1. Le Comité a présenté au Conseil le rapport ci-après sur sa cent trente-deuxième session.

2. Étaient présents les représentants suivants:

Président: M. Yasser A. R. Sorour (Égypte)

Membres: Mme Sara Cowan (Australie)

S.E. M. Li Zhengdong (Chine)

M. Louis Charicauth (Gabon)

M. Shobhana K. Pattanayak (Inde)

S.E. Javad Shakhs Tavakolian (République islamique d'Iran)

M. Claudio Miscia (Italie)

S.E. M. Jorge E. Chen Charpentier (Mexique)

M. Ronald Elkhuisen (Pays-Bas)

S.E. Guido J. Martinelli della Togna (Panama)

M. Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor (Soudan)

M. Robert Sabiiti (Ouganda)

M. Michael Glover (États-Unis)

3. Le Président a informé le Comité que M. Claudio Miscia avait été désigné pour remplacer M. Augusto Zodda en qualité de représentant de l'Italie à la présente session. Le Comité a également noté que:

- Mme Claudia Cecile de Mauleon Medina avait été désignée pour remplacer S.E. M. Chen Charpentier pendant une partie de la session en qualité de représentante du Mexique;
- M. Seyed Morteza Zarei avait été désigné pour remplacer M. Javad Tavakolian pendant une partie de la session en qualité de représentant de la République islamique d'Iran;
- M. Torres González avait été désigné pour remplacer S.E. M. Martinelli pendant une partie de la session en qualité de représentant du Panama.

Les résumés des qualités de M. Miscia, Mme de Mauleon Medina, M. Zarei et M. Torres González figurent dans une liste publiée en additif au présent rapport (CL 139/8 Add.1).

Questions financières et budgétaires**QUESTIONS FINANCIÈRES: FAITS MARQUANTS ET SITUATION EN CE QUI CONCERNE LES CONTRIBUTIONS MISES EN RECouvreMENT ET LES ARRIÉRÉS**

4. Le Comité a examiné le document *Questions financières: faits marquants et situation des contributions courantes et des arriérés*, où figure l'état des contributions au Programme ordinaire au 31 décembre 2009, ainsi qu'un document de travail présentant un état actualisé des contributions au 31 mars 2010. Le Comité a par ailleurs été informé des faits marquants relatifs

aux résultats non vérifiés des opérations de 2008-09 et à la situation financière de l'Organisation en début d'exercice 2010-11.

5. Le déficit du Fonds général au 31 décembre 2009 s'élevait à 559 millions d'USD, soit 94 millions de plus qu'à la fin de l'exercice 2006-07.
6. Les points saillants relevés par le Comité sont les suivants:
 - a) Le solde des contributions non réglées dues par les États Membres pour 2009 et les années précédentes est de, respectivement, 43,3 millions d'USD et 22,4 millions d'EUR au 31 décembre 2009, soit une nette amélioration par rapport au montant constaté à la fin de l'exercice 2006-07. Le document de travail actualisé sur l'état des contributions au 31 mars 2010 fait également apparaître une amélioration du taux de versement des contributions mises en recouvrement pour l'année en cours: 28 pour cent au 31 mars 2010, contre 23 pour cent au 31 mars 2009.
 - b) La principale cause de l'augmentation du déficit du Fonds général en 2008-09 est la prise en compte des obligations au titre des prestations dues au personnel non provisionnées. Ces obligations entrent pour 117 millions d'USD dans l'augmentation constatée.
7. Le Comité a reconnu que seul un versement ponctuel des contributions dues pouvait permettre à la FAO d'effectuer les opérations de trésorerie nécessaires sans recourir à ses réserves statutaires ni à l'emprunt externe.
8. **Le Comité**
 - **a constaté l'ampleur du déficit cumulé du Fonds général et il est convenu d'exposer cette situation au Conseil;**
 - **a demandé au Secrétariat de lui soumettre, à sa prochaine session, un rapport sur l'impact des mécanismes existants destinés à encourager le versement ponctuel des contributions et sur les autres mesures envisageables;**
 - **a invité instamment tous les États Membres à verser leurs contributions en temps et heure, afin de permettre à la FAO de disposer des liquidités nécessaires pour l'exécution de son programme de travail et il a demandé au Secrétariat de veiller, par un contact individuel avec chaque État Membre, au règlement ponctuel des contributions.**

ÉVALUATION ACTUARIELLE DES OBLIGATIONS RELATIVES AU PERSONNEL POUR 2009

9. Le Comité a examiné le document (FC 132/3), qui présente les résultats de l'évaluation actuarielle annuelle, ainsi que la situation financière actuelle et la comptabilisation et l'amortissement des obligations de l'Organisation au titre des plans concernant le personnel, au 31 décembre 2009, prenant note en particulier des points suivants:
 - a) Sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente (2009), le montant total des obligations au titre des plans concernant le personnel s'élevait, au 31 décembre 2009, à 1 110 800 000 USD, dont 934,5 millions pour l'assurance-maladie après cessation de service et 58,2 millions pour le Fonds des indemnités de départ, soit une augmentation globale de 68,6 millions d'USD du montant total des obligations au titre des plans concernant le personnel par rapport à l'évaluation actuarielle de 2008, qui faisait état d'un montant de 1 042 200 000 millions d'USD au 31 décembre.
 - b) L'augmentation du montant total des obligations au titre des prestations d'assurance-maladie après cessation de service s'était stabilisée en raison de plusieurs améliorations apportées au calcul actuariel au cours des dernières années et de la relative stabilité, depuis 2008, de facteurs externes tels que le taux de change EUR/USD et le taux d'actualisation, qui se répercutent sur la valeur comptable de cet élément de passif.

- c) L'obligation au titre de l'assurance-maladie après cessation de service demeurait gravement sous-financée. Dans le cas du Fonds des indemnités de départ, aucune source de financement des obligations de dépenses pour les services passés n'avait jamais été approuvée, aussi, une fois dépassé le montant destiné à financer les services rendus au cours de l'exercice, chaque décaissement effectué venait-il creuser le déficit de trésorerie structurel de l'Organisation.

10. L'Organisation se heurtait à un certain nombre de difficultés pour contenir l'accroissement du montant de ses obligations au titre de l'assurance-maladie après cessation de service, avec à la clé une remise en question, à long terme, du partage des coûts entre l'Organisation et les participants en raison de l'augmentation du nombre de retraités par rapport à celui des membres du personnel en activité.

11. Le Comité

- **a indiqué qu'il espérait recevoir des informations sur l'évaluation actuarielle de 2010 des obligations de dépenses relatives au personnel, afin d'être en mesure de faire au Conseil des recommandations sur leur financement dans le cadre du Programme de travail et budget 2012-2013;**
- **a noté que les obligations au titre de l'assurance-maladie après cessation de service constituaient un sujet de préoccupation dans l'ensemble du système des Nations Unies et a félicité la FAO d'avoir pris des mesures pour amorcer leur financement;**
- **a prié le Secrétariat de suivre attentivement la réflexion de l'Organisation des Nations Unies sur le financement des prestations dues à la cessation de service.**

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC

12. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), en particulier de l'élargissement du champ d'application du projet afin d'intégrer le remplacement du Système de comptabilité de terrain, et de la mise à jour du calendrier du projet qui en est résultée. Il a pris note des risques associés au projet dont il est fait état dans le rapport, tels que les contraintes que connaissent les bureaux décentralisés, les conflits de priorité pour les fonctionnaires clefs qui doivent également s'atteler à d'autres projets intéressant les systèmes d'information, dont le nécessaire passage à une nouvelle génération du système de gestion des ressources de la FAO (Oracle).

13. Le Comité

- **a de nouveau souligné l'importance que revêtent les normes IPSAS;**
- **a demandé à continuer de recevoir des mises à jour régulières à ce sujet et a encouragé le Secrétariat à poursuivre sa collaboration étroite avec d'autres organisations internationales dont le calendrier de mise en œuvre était plus avancé que celui de la FAO;**
- **a demandé à être informé des incidences financières des futures mises à jour du système et, notamment, du montant des fonds qui seraient nécessaires à cette fin;**
- **a déclaré attendre avec intérêt de recevoir les propositions du Secrétariat en vue de la mobilisation de fonds supplémentaires d'un montant de 3,1 millions d'USD en 2012, nécessaires pour parachever l'élargissement du projet à la solution de terrain.**

RAPPORT SUR LES PLACEMENTS 2009

14. Le Comité a noté que les placements à court terme de l'Organisation correspondaient pour l'essentiel aux contributions versées à des fonds fiduciaires et conservées en attendant les décaissements pour des projets et que ces avoirs représentaient un montant de 933 millions d'USD au 31 décembre 2009. Le rendement global des placements à court terme était de 0,4 pour cent en 2009. Le Comité a également noté que les placements à long terme, destinés au

financement des obligations de l'Organisation au titre des programmes en faveur du personnel après la cessation de service, avaient atteint 294 millions d'USD à la fin de 2009, et que leur rendement global était de 18,3 pour cent.

15. **Le Comité:**

- **s'est félicité de la prudence dont faisait preuve la FAO dans la gestion de son portefeuille à court terme et de l'intelligence avec laquelle elle gérât les placements à long terme;**
- **s'est également félicité des rendements positifs obtenus en 2009, ainsi que des efforts consentis par l'Organisation pour intensifier sa collaboration avec les services de trésorerie des autres organismes du système des Nations Unies appliquant le régime commun.**

COMPTES VÉRIFIÉS 2008 – GROUPEMENT D'ACHATS DU PERSONNEL DE LA FAO

16. Le Comité a examiné le document intitulé *Comptes vérifiés 2008 – Groupement d'achats du personnel de la FAO* (FC 132/17a) et pris note de la situation financière du Groupement d'achats pendant la période considérée. Il a demandé quelques éclaircissements, qui lui ont été apportés par le Secrétariat.

17. **Le Comité:**

- **a approuvé les comptes vérifiés 2008 du Groupement d'achats du personnel de la FAO.**

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LES VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2008-09

18. En application des Articles 4.1 et 4.5 du Règlement financier, le Comité a examiné le *Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2008-09* (FC 132/6).

19. Il a noté que les dépenses de l'exercice 2008-09, telles qu'elles ressortent des comptes non vérifiés de l'Organisation, avaient représenté 99,5 pour cent des crédits ouverts. Il a également noté que le solde excédentaire s'élevait à 1,7 million d'USD après réaffectation, conformément au Règlement financier, des soldes non dépensés des *Dépenses d'équipement* (Chapitre 8), des *Dépenses de sécurité* (Chapitre 9) et du *Programme de coopération technique* (PCT) et que le solde non dépensé des *Chapitres 1 à 6*, d'un montant total de 2,5 millions d'USD, avait été reporté sur l'exercice 2010-11 au profit du Dispositif pour les dépenses d'équipement (Résolution 3/2009 de la Conférence).

20. Le Comité a noté que le montant définitif du virement en faveur du Chapitre 5 restait dans les limites précédemment approuvées (voir FC 128/3), mais qu'il y avait lieu de prévoir en faveur du Chapitre 1 un virement d'un montant légèrement supérieur à la somme initialement annoncée.

21. Enfin, le Comité a noté que 16,4 millions d'USD avaient été économisés en 2008-09, grâce à des gains d'efficacité, et 5,7 millions d'USD en 2010-11, grâce à des économies ponctuelles, soit un montant estimatif total de près de 22,1 millions d'USD pour l'exercice biennal.

22. **Le Comité:**

- **a approuvé les virements nécessaires, depuis les *Chapitres 3 et 6* vers le *Chapitre 1* (1 million d'USD), le *Chapitre 4* (50 000 USD) et le *Chapitre 5* (0,7 million d'USD), qui apparaissent dans le Tableau 2 du document.**

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES AJUSTEMENTS À APPORTER AU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR TENIR COMPTE DES ÉCONOMIES PONCTUELLES ET DES GAINS D'EFFICIENCE SUPPLÉMENTAIRES NON IDENTIFIÉS

23. Le Comité a pris note des initiatives prises par le Secrétariat pour mettre en place des mesures en vue de réaliser la totalité des gains d'efficacité supplémentaires non identifiés (12,4 millions d'USD) et la totalité des économies ponctuelles (10,4 millions d'USD), sur l'exercice 2010-11, des initiatives qui passaient par la planification et par le Fonds d'innovation. Il a constaté que les gains d'efficacité devaient se faire au niveau des divisions, au moyen d'initiatives sectorielles, et aussi au niveau de l'ensemble de l'Organisation, par exemple en revoyant les politiques et les procédures en vigueur. Il a également reconnu qu'il y aurait peut-être un décalage entre le moment où les mesures d'économie seraient mises au point et celui où elles feraient effet.

24. Le Comité a été informé des mesures prises pour accroître la base de financement du Programme de travail en améliorant le recouvrement des coûts au profit du programme ordinaire, dans le cas des activités financées par des contributions volontaires.

25. Le Comité a noté qu'il serait fait rapport en octobre 2010 sur l'état d'avancement des initiatives et des mesures prises et sur les économies projetées et, en mars 2011, sur leur incidence sur les ouvertures de crédits par chapitre.

26. **Le Comité:**

- **a invité le Secrétariat à poursuivre l'effort d'économie en veillant à préserver la qualité et l'efficacité des services assurés aux États Membres, conformément à la définition convenue en ce qui concerne les économies¹;**
- **a demandé des rapports réguliers sur la gestion et les résultats du Fonds d'innovation.**

Questions relatives aux ressources humaines

MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DE L'ORGANISATION EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

27. Le Comité s'est félicité du Plan d'action et cadre stratégique pour les ressources humaines 2010-11 et a noté que des progrès importants avaient été faits s'agissant d'aligner précisément le document sur le cadre de planification axé sur les résultats établi pour l'ensemble de l'Organisation.

28. Le Comité a noté les résultats déjà obtenus en ce qui concerne les produits et les services relatifs à la gestion des ressources humaines, compte tenu des objectifs – spécifiques, mesurables et à date de réalisation déterminée – qui ont été fixés pour l'exercice en cours et qui serviront à mesurer les progrès réalisés.

29. Le Comité a également noté que l'élaboration d'une politique relative au Programme des jeunes cadres avait bien avancé.

30. **Le Comité:**

- **a prié instamment le Secrétariat de continuer d'appliquer la stratégie;**
- **a demandé au Secrétariat d'accélérer les recrutements, de fixer des calendriers de recrutement qui constitueraient des objectifs à atteindre et de veiller à respecter les**

¹ CL 110/REP, par. 24.

objectifs concernant l'équilibre des sexes et la répartition géographique, tout en conservant comme premier critère de sélection les compétences des candidats;

- **a recommandé** que le Conseil porte à 50 pour cent – contre les 35 pour cent actuellement visés par la FAO – la quantité de postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur occupés par des femmes, conformément à l'objectif des Nations Unies.

Questions de contrôle

COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA FAO

31. Le Comité a examiné le document dans lequel le Directeur général recommande de nommer Mme Fatouma Ndiaye, directrice de la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, au poste actuellement vacant au Comité de la vérification de la FAO, pour un mandat de deux ans.

32. **Le Comité:**

- **a approuvé** la recommandation du Directeur général et est convenu de la soumettre au Conseil pour approbation;
- **a demandé** que la date du 1^{er} mars 2010 soit corrigée, de manière que le mandat ne commence qu'après approbation du Conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2009

33. Le Comité a remercié l'Inspecteur général de lui avoir transmis un rapport clair, concis et exhaustif.

34. Il a débattu des questions liées à l'application des recommandations en suspens de longue date ayant trait à des situations considérées comme à « haut risque », aux postes vacants au Bureau de l'Inspecteur général et à la divulgation des rapports d'audit. Il s'est félicité que des discussions soient en cours dans le but de déterminer de quelle manière appliquer les recommandations anciennes toujours en suspens, en particulier celles qui concernent les situations à haut risque.

35. Le Comité a noté qu'aucune décision ne pouvait être adoptée à la présente session en ce qui concerne la divulgation des rapports d'audit aux États Membres, à leur demande, tant que le Comité des questions juridiques et constitutionnelles (CQCJ) ne s'était pas penché sur les aspects juridiques d'une telle décision.

36. **Le Comité:**

- **a demandé** que le prochain rapport comprenne un rapport de situation sur les recommandations en suspens concernant des situations à haut risque;
- **a demandé au CQCJ** d'examiner les aspects juridiques de la divulgation des rapports d'audit aux États Membres, à leur demande, avant d'envisager une éventuelle recommandation au Conseil.

Autres questions

ÉVALUATION DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DE LA FAO (SITUATIONS D'URGENCE)

37. Le Comité a trouvé utiles l'Évaluation et ses recommandations et a noté que la Direction avait accueilli l'Évaluation avec satisfaction et accepté la majorité des recommandations.

38. Il s'est interrogé sur les incidences financières des recommandations acceptées, en particulier sur l'augmentation du coût des activités liées à la sécurité, ajoutant qu'il souhaitait davantage de détails sur ce dernier point dans les prochains rapports. Il a été informé que certaines des recommandations acceptées étaient alignées sur celles qui sont contenues dans le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI) et noté que les coûts afférents à la mise en œuvre de nombre d'entre elles seraient donc imputés sur le Plan.

39. Le Comité s'est félicité de l'attention accordée dans le rapport proprement dit et dans la réponse de la Direction à l'ensemble des efforts de décentralisation, s'agissant plus spécifiquement des achats au niveau local et de l'amélioration de l'infrastructure dans les bureaux décentralisés, et il a pris note de l'engagement manifesté par la Direction de trouver des solutions intégrées qui soient cohérentes par rapport à la stratégie et à l'architecture d'ensemble des systèmes administratifs et opérationnels de l'Organisation.

40. Il a pris note de la réponse de la Direction aux recommandations intéressant les ressources humaines et accepté le point de vue de la Direction, à savoir que l'Organisation ne devrait pas aller à l'encontre de sa politique existante en matière de recours aux retraités, approuvée par le Comité en 2009, ni confier des responsabilités fiduciaires à du personnel extérieur à l'Organisation, car cela serait contraire à l'approche adoptée dans l'ensemble du système des Nations Unies.

41. **Le Comité:**

- **a noté que, dans le cas de quelques recommandations, des fonds supplémentaires seraient requis et a demandé qu'il soit établi un plan de financement de ces frais supplémentaires;**
- **a mis en avant la nécessité d'une direction énergique s'agissant de la gouvernance des technologies de l'information;**
- **a recommandé de poursuivre l'effort fait pour améliorer les systèmes d'administration, de financement, de gestion du personnel et d'achat dans l'Organisation, afin que ceux-ci appuient mieux la préparation et les interventions face aux menaces et aux situations d'urgence en matière d'alimentation et d'agriculture;**
- **a souligné qu'il était important de renforcer les capacités des bureaux de pays afin de fournir des services d'urgence et de relèvement efficacement et de manière rationnelle;**
- **a dit attendre avec intérêt les propositions de la Direction sur le financement des dépenses de sécurité;**
- **s'est félicité de la perspective d'examiner, à sa session d'octobre 2010, les modalités de gouvernance du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation;**
- **a demandé au Secrétariat de réfléchir aux moyens de donner suite à la recommandation relative au financement commun des ressources humaines affectées à des opérations d'urgence.**

ÉMOLUMENTS DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL

42. Le Comité a examiné la proposition de révision des conditions économiques associées aux responsabilités assumées par le Président indépendant du Conseil, que le Secrétariat lui avait fait parvenir à la suite de l'échange de vues auquel avaient procédé le Président indépendant du Conseil et le Président du Comité financier au début de 2010, et s'est déclaré favorable au principe du rétablissement de l'indemnité annuelle de représentation du Président indépendant.

43. **Le Comité:**

- **est convenu de recommander au Conseil qu'il soit procédé à un ajustement du montant de l'indemnité annuelle de représentation du Président indépendant du**

Conseil et que ce montant soit fixé à 17 500 EUR (équivalent à 23 800 USD) – ce qui correspond au montant de 22 000 USD versé entre 1993 et 2009;

- **est convenu de réexaminer le montant de l'indemnité de représentation si nécessaire;**
- **n'a pas appuyé le principe de l'octroi au Président indépendant du Conseil d'un émolument sous la forme d'une somme forfaitaire annuelle.**

PLANIFICATION FINANCIÈRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PAI PENDANT L'EXERCICE 2010-2011

44. Le Comité s'est félicité du rapport, qui présente un récapitulatif des dépenses du PAI et du financement correspondant, arrêté à fin 2009, ainsi que la ventilation des ressources par projet pour 2010-11. Le Comité s'est dit satisfait de la manière dont le rapport était présenté et de la transparence dont le Secrétariat avait fait preuve.

45. Le Comité a pris note du montant définitif des dépenses pour 2009 à imputer aux trois sources de financement, à savoir, la contribution de l'Espagne, les ressources du Programme ordinaire pour le suivi de l'Évaluation externe indépendante (EEI) et le Fonds fiduciaire pour la mise en œuvre du Plan d'action immédiate. Il a noté que le Fonds fiduciaire affichait un solde de 3,08 millions d'USD à la fin de 2009, essentiellement en raison de l'échelonnement des contributions reçues, tandis que les ressources provenant des deux autres sources avaient été intégralement dépensées.

46. Le Comité a noté que pour 2010-11, le PAI n'était plus financé, comme en 2009, par le Fonds fiduciaire, mais qu'il était pleinement intégré au Programme de travail et budget 2010-11. Le Comité s'est félicité de ce que le financement de la mise en œuvre des activités du PAI, pour 2010-11, serait ainsi garanti, et qu'il ne serait pas nécessaire d'emprunter en 2010 pour couvrir les dépenses au titre du PAI ou d'autres éléments du Programme ordinaire, sous réserve que les contributions fixées soient acquittées en temps voulu.

47. Le Comité a pris acte du budget révisé du PAI ventilé par projet pour 2010-11, y compris de la répartition provisoire des ressources provenant du Fonds fiduciaire.

48. **Le Comité:**

- **a approuvé la décision de la Direction de reporter sur 2010 les fonds non dépensés du Fonds fiduciaire du PAI, avec l'accord de tous les donateurs.**
- **a demandé que les prochains rapports fassent état des activités du PAI prévues pour l'exercice 2012-13;**
- **a déclaré attendre avec intérêt les rapports financiers intérimaires du PAI qui seront soumis aux prochaines réunions.**

EXAMEN DU MANDAT DU COMITÉ DE LA DÉONTOLOGIE

49. Le Comité a noté que le document consacré à l'Examen du mandat du Comité de la déontologie (FC 132/13) avait été établi pour donner suite à l'action 3.34 du PAI et qu'il l'avait déjà examiné à sa session de juillet 2009. Il avait alors décidé de ne pas trancher et d'examiner à nouveau cette question durant l'une de ses sessions ultérieures, à la lumière notamment des délibérations du CQCJ.

50. Un certain nombre d'observations ont été faites à propos de questions telles que la composition du Comité de la déontologie, la filière de remontée de l'information, la prévention des conflits d'intérêt, la déclaration de situation financière, l'indépendance entre la fonction Déontologie et les autres fonctions de l'Organisation, ou encore la prise en compte, ainsi que noté dans le rapport du CQCJ de septembre 2009, des faits nouveaux au sein du système des Nations Unies.

51. **Le Comité:**

- **a demandé, à la lumière des observations précédentes, qu'une nouvelle version du document lui soit présentée pour examen. Ce document révisé serait également adressé au CQCJ.**

Questions relatives au Programme alimentaire mondial

SÉLECTION ET NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

52. Le Comité a été informé par le Président du Groupe d'évaluation que le Groupe avait mené à bon terme son travail concernant la nomination du Commissaire aux comptes du PAM et que, après avoir examiné les propositions techniques et financières et compte tenu des entretiens avec les candidats, il avait décidé de proposer au Conseil d'administration que le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde soit nommé au poste de Commissaire aux comptes pour un mandat allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2016.

53. **Le Comité:**

- **a dit attendre avec intérêt l'examen du projet de proposition correspondant à sa cent trente-troisième session, qui précéderait son approbation par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2010.**

Points permanents

MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER

54. Le Comité s'est félicité des améliorations apportées aux documents et il a remercié le Secrétariat des efforts consentis pour améliorer la présentation des documents en tenant compte des indications qu'il avait données précédemment. Tous les documents de séance comportent systématiquement un résumé et un projet d'avis, qui ont permis de centrer les débats au sein du Comité sur les points à l'ordre du jour, et ainsi de tirer un meilleur parti du temps à disposition et de réduire les dépenses au cours de la session.

55. Le Comité a par ailleurs décidé d'améliorer la présentation de ses rapports à l'avenir afin de fournir au Conseil des indications plus claires et précises.

56. Concernant son programme de travail pluriannuel pour 2010-13, le Comité a noté que des débats informels entre membres avaient permis d'élaborer un projet de document dans le contexte de la gouvernance axée sur les résultats. À ce sujet, il a admis le principe fondamental selon lequel il fallait communiquer au Conseil des recommandations et orientations techniquement étayées tout en sachant que les décisions de celui-ci pourraient aussi porter sur des considérations d'ordre politique.

57. Le Comité s'est penché sur la nécessité de collaborer avec le Comité du Programme dans des domaines clés d'intérêt commun, comme par exemple l'examen du PTB, et il a noté que le Président agirait en étroite concertation avec le Président du Comité du programme et le Président indépendant du Conseil.

58. Le Comité a décidé d'examiner plus avant son programme de travail pluriannuel lors d'une réunion informelle prévue le 1^{er} juin 2010, concomitamment à sa cent trente-troisième session, où il devrait être débattu de questions intéressant le PAM. Le Comité demandé au PAM de préparer les documents à examiner suffisamment de temps avant les réunions du Comité financier et d'employer la même présentation que celle adoptée par le Secrétariat de la FAO.

59. Le Comité est convenu, sans préjudice de l'Article III.1 du Règlement intérieur du Comité financier, d'inscrire à l'ordre du jour de ses sessions de printemps le point intitulé *Rapport annuel d'activité du Bureau de l'Inspecteur général*.

DATE ET LIEU DE LA CENT TRENTE-TROISIÈME SESSION

60. Le Comité a été informé que la cent trente-troisième session se tiendrait à Rome les 31 mai et 1^{er} juin 2010.

QUESTIONS DIVERSES

PROGRAMME DE DÉCLARATION DE SITUATION FINANCIÈRE

61. Le Comité a rappelé les décisions prises par le Conseil en 2007, à sa cent trente-deuxième session², décisions qui avaient conduit à modifier l'article premier du Statut du personnel³ pour y ajouter des dispositions relatives à la déclaration de situation financière. Il a noté que l'objet général de cette modification était d'éviter et de prévenir les situations où la participation active de fonctionnaires à des activités extérieures ou des activités économiques peut créer des conflits d'intérêt.

62. Le Comité a été informé que la nomination du Déontologue, en décembre 2009, allait permettre d'exécuter ce programme, mais que la Direction devait d'abord examiner la question de près. Même si un programme de ce type fonctionnait déjà à l'ONU, il estimait que la FAO devait étudier les pratiques dans d'autres cadres, et étudier notamment la législation du pays hôte. À cet égard, il se félicitait de ce que la Direction comptait solliciter l'avis de consultants (Ernst & Young), dans le cadre de l'étude plus générale visant à définir les relations entre la fonction de déontologie et, entre autres, les activités du bureau de l'Inspecteur général, les fonctions de médiateur (*ombudsman*) et la politique de médiation de la FAO, et faire rapport à ce sujet.

² CL 132/REP, par. 122 à 124.

³ CL 132/REP, Annexe G

ANNEXE 1

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LES VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2008-09

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à :

M. Boyd Haight

Directeur, Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél.: +3906 5705 5324

RÉSUMÉ

- Les dépenses de l'exercice 2008-09 telles qu'elles ressortent des comptes non vérifiés de l'Organisation représentent 99,5 pour cent des crédits ouverts, d'un montant de 929,8 millions d'USD. Le solde excédentaire se rapportant aux *Chapitres 1 à 6* est de 1,7 million d'USD après réaffectation d'un montant de 2,5 millions d'USD au *Chapitre 8, Dépenses d'équipement*, qui sera utilisé lors de l'exercice 2010-11¹. Les soldes non dépensés se rapportant au *Chapitre 8, Dépenses d'équipement*, au *Chapitre 9, Dépenses de sécurité*, et au *Programme de coopération technique (PCT)* sont reportés sur l'exercice 2010-11 conformément au Règlement financier.
- Comme il a été précédemment indiqué au Comité, les résultats de 2008-09 ont subi les effets d'une variance défavorable des dépenses de personnel et des coûts ponctuels liés à la décentralisation. Ces effets ont été compensés grâce aux économies réalisées dans les nouveaux bureaux sous-régionaux et aux recouvrements plus élevés que prévu des dépenses d'appui des projets.
- Le virement définitif, au titre du programme ordinaire, vers le *Chapitre 5* reste dans les limites précédemment approuvées², mais il y a lieu de prévoir un autre virement vers le *Chapitre 1, Gouvernance de l'Organisation*, légèrement supérieur à celui qui avait été précédemment approuvé. Conformément aux dispositions de l'Article 4.5 (b) du Règlement financier, le Comité est invité à approuver les virements nécessaires, depuis les *Chapitres 3 et 6* vers le *Chapitre 1* (1,0 million d'USD), le *Chapitre 4* (0,05 million d'USD) et le *Chapitre 5* (0,7 million d'USD).
- Sur les 22,1 millions d'USD d'économies d'efficacité supplémentaires non programmées qui devaient être réalisées 2008-09 en sus du montant prévu dans le PTB 2008-09, 16,4 millions d'USD d'économies ont été réalisées grâce à des mesures d'efficacité, soit une augmentation de 0,3 million d'USD par rapport aux estimations initiales. Le solde de 5,7 millions d'USD est dû à des mesures d'économies ponctuelles. L'incidence financière de ces économies d'efficacité sur l'exercice biennal est estimée à près de 22,1 millions d'USD.

¹ Résolution 3/2009 de la Conférence, paragraphe 2.

² CL 137/4, paragraphes 29-33.

ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ FINANCIER

- Conformément aux dispositions des Articles 4.1 et 4.5 du Règlement financier, le Comité est invité à prendre note du bilan de l'exercice budgétaire 2008-09 et à approuver les virements budgétaires qui en découlent.

Projet d'avis

2. Le Comité note que les dépenses telles qu'elles ressortent des comptes non vérifiés de l'Organisation représentent 99,5 pour cent des crédits ouverts pour 2008-09 et que le solde excédentaire s'élève à 1,7 million d'USD après le report sur l'exercice suivant, conformément au règlement financier, des soldes non dépensés au titre des *Dépenses d'équipement (Chapitre 8)*, des *Dépenses de sécurité (Chapitre 9)* et du *Programme de coopération technique (PCT)* et le report sur 2010-11 d'un solde non dépensé de 2,5 millions d'USD au titre des *Chapitres 1 à 6* par le biais du Dispositif pour les dépenses d'équipement (Résolution 3/2009 de la Conférence).
3. Le Comité note que le virement final vers le Chapitre 5 s'inscrit dans les limites budgétaires précédemment approuvées (FC 128/3) mais qu'il y a lieu de prévoir un virement légèrement supérieur vers le Chapitre 1. Le Comité approuve les virements nécessaires, depuis les *Chapitres 3 et 6* vers le *Chapitre 1* (1,0 million d'USD), le *Chapitre 4* (0,05 million d'USD) et le *Chapitre 5* (0,7 million d'USD) tels qu'ils sont présentés au Tableau 2.
4. Le Comité note qu'en 2008-09, bien que 16,4 millions d'USD d'économies aient été réalisées grâce à des mesures d'efficacité et 5,7 millions d'USD grâce à des mesures ponctuelles, l'incidence financière de ces économies d'efficacité sur l'exercice biennal s'élèvera à près de 22,1 millions d'USD.

Introduction

1. La résolution 3/2007 de la Conférence a approuvé les crédits budgétaires d'un montant de 929,8 millions d'USD pour la période 2008-09, déduction faite d'un montant de 22,1 millions d'USD d'économies et de gains d'efficacité supplémentaires qui devront être identifiés pendant l'exercice biennal lors de l'exécution du Programme de travail. Les dispositions de l'Article 4.1 du Règlement financier autorisent le Directeur général à engager des dépenses dans la limite des crédits votés. L'Article 4.5 (b) du Règlement financier stipule que les transferts d'un chapitre budgétaire à un autre doivent être approuvés par le Comité financier. Celui-ci a examiné un compte rendu détaillé des efforts déployés par la Direction pour réaliser les économies et les gains d'efficacité exigés et a approuvé les virements entre chapitres qui en résultent pour l'ouverture des crédits nets 2008-09³.

2. Le présent rapport résume, pour information, examen et décision, les aspects budgétaires du Programme ordinaire pour 2008-09, y compris le détail des virements définitifs entre chapitres du budget. Il présente également le niveau final des économies et des gains d'efficacité supplémentaires de 22,1 millions d'USD qui ont été réalisés durant 2008-09.

Exécution du Programme biennal: résultats d'ensemble

3. Le *Tableau 1* donne un récapitulatif de l'exécution globale du budget par rapport aux crédits ouverts. Les chiffres donnés pour l'exécution du programme 2008-09 sont fondés sur les dépenses effectives enregistrées dans les comptes non vérifiés de l'Organisation, ajustées en fonction du taux de change dollar US/euro (1,36) fixé dans le Programme de travail et budget 2008-09. Tout solde non dépensé au titre du *Chapitre 8, Services de gestion et de supervision*, du *Chapitre 9, Dépenses de sécurité*, et du *Programme de coopération technique (PCT)* sera viré afin

³ FC 128/3, Tableau 3.

d'être utilisé au cours de l'exercice financier suivant, conformément au Règlement financier de l'Organisation. Il sera par conséquent indiqué comme totalement dépensé dans le tableau suivant.

Tableau 1. Aperçu de l'exécution du Programme ordinaire 2008-09 (en millions d'USD)

	2008-09
Ouverture de crédits budgétaires	
Programme de travail	1 062,9
<i>À déduire: Autres recettes</i>	<i>133,1</i>
Crédits adoptés par la Résolution 3/2007 de la Conférence	929,8
Dépenses nettes	925,6
Dépenses par rapport aux crédits nets	4,2
Virements du solde 2008-09 non dépensé des chapitres 1-6 au chapitre 8 (Résolution 3/2009 de la Conférence)	2,5
Variance finale	1,7

4. Comme le montre le *Tableau 1*, on enregistre un solde excédentaire de 4,2 millions d'USD par rapport aux ouvertures de crédits pour 2008-09, qui s'élevaient à 929,8 millions d'USD (soit un taux de dépenses de 99,5 pour cent). La résolution 3/2009 de la Conférence a autorisé le Directeur général à reporter sur l'exercice suivant tout solde non dépensé, à concurrence de 2,5 millions d'USD au titre des crédits budgétaires ouverts pour 2008-09, provenant d'autres chapitres budgétaires en faveur des *Dépenses d'équipement*. En conséquence, un montant de 2,5 millions d'USD est affecté au *Chapitre 8, Dépenses d'équipement*, afin d'être reporté sur l'exercice 2010-11.

5. Les dépenses effectives de 2008-09, comme le Comité l'avait précédemment noté, subissent les effets d'une variance défavorable des dépenses de personnel et des coûts ponctuels de la décentralisation. Elles sont compensées par les économies réalisées dans les nouveaux bureaux sous-régionaux et les recouvrements plus élevés que prévu des dépenses d'appui aux projets.

6. La variance défavorable des dépenses de personnel, d'un montant de 2,5 millions d'USD, était imputable essentiellement à une augmentation des indemnités pour frais d'études, recrutement ou transfert. Elle est inférieure à la dernière estimation présentée au Comité financier parce que les taux de change réels ont été moins élevés que ceux utilisés pour estimer la valeur en dollar des États-Unis des salaires des fonctionnaires des services généraux travaillant dans les bureaux décentralisés, et parce que les coûts des cessations de service ont été inférieurs à ceux qui avaient été prévus au budget.

Virements budgétaires entre chapitres

7. En juillet 2009, à sa cent trente-septième session, le Conseil a approuvé le document FC 128/3 tel qu'il avait été examiné par le Comité financier. Celui-ci avait autorisé des virements depuis les *Chapitres 3, 4 et 6* vers les *Chapitres 1* (0,9 million d'USD), *2* (0,6 million d'USD) et *5* (1,0 million d'USD). Le Conseil a noté que le Directeur général rendrait compte des montants précis au Comité financier en avril 2010.

8. Les virements définitifs entre chapitres du budget au titre du Programme ordinaire sont récapitulés au *Tableau 2*. Par rapport aux montants autorisés par le Comité en juillet 2009⁴, le virement vers le *Chapitre 1* est supérieur de 0,1 million d'USD, le virement vers le *Chapitre 5* est inférieur de 0,3 million d'USD, tandis que le virement vers le *Chapitre 2* n'est plus nécessaire. Il y a lieu par ailleurs de virer un petit montant de 0,05 million d'USD vers le *Chapitre 4*.

⁴ FC 128/3.

9. Le montant plus élevé viré vers le *Chapitre 1* résulte des journées de session supplémentaires des Organes directeurs de la FAO en 2009.

10. Les *Chapitres 2 et 3* présentent tous deux des soldes non dépensés et le virement vers le *Chapitre 2*, approuvé en juillet 2009, n'est plus exigé car les dépenses finales au titre de ces chapitres sont inférieures à celles qui étaient prévues initialement. Cet écart est dû principalement au fait que les ressources prévues au budget n'ont pas été entièrement dépensées dans les nouveaux bureaux sous-régionaux, que la mise en œuvre de certains accords de partenariat pour la Coopération Sud-Sud et la formulation des programmes nationaux en matière de sécurité alimentaire ont été retardées, et que la variance défavorable des coûts de personnel a été inférieure à celle qui avait été prévue.

11. Le petit dépassement au *Chapitre 4* est imputable principalement à l'accélération des dépenses inscrites dans ce chapitre au titre des activités conduites au niveau national à l'appui des programmes de coopération en matière de développement et de sécurité alimentaires dans la deuxième moitié de 2009.

12. Le dépassement des dépenses au *Chapitre 5* est dû à une augmentation des coûts ponctuels de la mise en place des bureaux décentralisés et à une obligation, non financée lors des exercices précédents, résultant d'un accord négocié concernant l'enlèvement des ordures au Siège pour laquelle un virement du *Chapitre 6, Imprévus*, avait été autorisé par le Comité financier en juillet 2009⁵.

13. Conformément à l'Article 4.5 du Règlement financier, le Comité est invité à approuver les virements nécessaires des *Chapitres 3 et 6* vers les *Chapitres 1* (1,0 million d'USD), *4* (0,05 million d'USD) et *5* (0,7 million d'USD). Tout solde non dépensé au titre du *Programme de coopération technique*, des *Dépenses d'équipement (Chapitre 8)* et de la *Sécurité (Chapitre 9)* sera viré en vue d'une utilisation au cours de l'exercice financier suivant, conformément au Règlement financier de l'Organisation. Il sera par conséquent indiqué comme totalement dépensé dans le tableau suivant.

Tableau 2. Exécution du budget 2008-09 par chapitre (en millions d'USD)

Exécution du budget 2008-09 (en millions d'USD)				
Chapitre	Crédits nets ouverts pour 2008-09	Dépenses nettes (au taux de change budgétaire)	Solde par rapport aux crédits ouverts	Virements entre chapitres
1 Gouvernance de l'Organisation	26,5	27,50	(1,00)	1,00
2 Systèmes alimentaires et agricoles durables	260,3	257,80	2,50	0,00
3 Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	235,4	232,65	2,76	(1,15)
4 Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	227,6	227,65	(0,05)	0,05
5 Services de gestion et de supervision	136,0	136,65	(0,65)	0,70
6 Imprévus	0,6	0,00	0,60	(0,60)
8 Dépenses d'équipement	20,1	20,10		
9 Dépenses de sécurité	23,3	23,30		
Total	929,8	925,65	4,15	0,00

⁵ FC 128/3, paragraphe 19.

14. Le *Tableau 3* fournit une ventilation plus détaillée des ressources inscrites au *Chapitre 8* disponibles pour l'exercice biennal, soit un montant de 20,1 millions d'USD inscrit au budget, un montant de 2,8 millions d'USD reporté de l'exercice précédent et le virement d'un solde non dépensé de 2,5 millions d'USD provenant d'autres chapitres, tel qu'autorisé par la recommandation 3/2009 de la Conférence. Au total, les dépenses se sont élevées à 15,5 millions d'USD, constituées d'un montant de 9,9 millions d'USD reporté sur 2010-11, dont 5 millions d'USD étaient prévus dans le PTB 2010-11, et d'un solde qui sera utilisé pour financer des projets qui ont été différés, exécutés à un coût réduit (par exemple l'adoption des normes IPSAS), ou sous-budgétisés.

Tableau 3. Ressources du Chapitre 8 (Dépenses d'équipement) disponibles en 2008-09

	En millions d'USD
Ouvertures de crédits nets pour 2008-09 (FC 128/3)	20,1
Montant à inscrire au Compte des dépenses d'équipement, à utiliser en 2008-09 (FC 122/2)	2,8
Virement du solde 2008-09 non dépensé provenant des chapitres 1 à 6 (CR 3/2009)	2,5
Total des ressources disponibles en 2008-09	25,4
<i>Dépenses effectives, au taux budgétaire</i>	<i>15,5</i>
Montant à inscrire au Compte des dépenses d'équipement, à utiliser en 2010-11	9,9

15. Le *Chapitre 9* présente un solde de 4 millions d'USD qui sera utilisé en 2010-11 au titre du *Dispositif pour les dépenses de sécurité*. Sur cet excédent, un montant de 2,9 millions d'USD est imputable à la contribution de la FAO aux dépenses, moins élevées que prévu, du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. Le solde excédentaire concerne les fonds pour la sécurité sur le terrain réservés pour les redéploiements de près de treize bureaux nationaux, qui n'ont pas pu avoir lieu durant l'exercice 2008-09.

Gains d'efficience

16. Comme il a été régulièrement indiqué au Comité financier, le Secrétariat prévoyait de mettre en place à la fin de l'exercice 2008-09 des mesures permettant de réaliser des économies et des gains d'efficience supplémentaires d'un montant de 22,1 millions d'USD conformément à la demande de la Conférence de 2007. Sur cette somme, 16,4 millions d'USD d'économies ont été finalement réalisées grâce aux mesures d'efficience appliquées pendant l'exercice 2008-09. Comparé au dernier rapport publié en juillet 2009⁶, ce montant représente une augmentation de 0,3 million d'USD au titre des gains d'efficience, due à des économies plus importantes réalisées en matière de frais de voyage. Le solde restant, d'un montant de 5,7 millions d'USD, résulte d'économies ponctuelles réalisées en 2008-09.

⁶ FC 128/3.

Tableau 4. Économies et gains d'efficience par chapitre (en millions d'USD)

Chapitre	Gains d'efficience biennalisés	Économies réelles pour l'exercice 2008-09	Économies ponctuelles pour l'exercice 2008-09
1 Gouvernance de l'Organisation	0,5	0,1	0,4
2 Systèmes alimentaires et agricoles durables	6,1	5,1	1,0
3 Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	4,5	3,2	1,3
4 Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	6,9	3,7	3,2
5 Services de gestion et de supervision	3,7	3,9	(0,2)
8 Dépenses d'équipement	0,3	0,3	0,0
9 Dépenses de sécurité	0,1	0,1	0,0
Total	22,1	16,4	5,7

17. On estime qu'à partir de 2010-11 la pleine incidence financière de ces mesures d'efficience sur l'exercice biennal s'élèvera à près de 22,1 millions d'USD.

ANNEXE II
DOCUMENTS POUR INFORMATION

- Décisions de l'Assemblée générale relatives à la Commission de la fonction publique internationale et au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris les modifications aux barèmes des traitements et indemnités) (doc. FC 132/INF/3)
- Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies
 - Examen des services d'hébergement des technologies de l'information et de la communication dans les organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2008/5) (doc. CL 139/INF/8)
 - Étude sur la gestion des sites Web (Internet) des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2008/6) (doc. CL 139/INF/9)